

Politiser la technique

Un parcours de
combattantes pour que le
secteur de la construction
devienne vertueux pour le
climat et l'environnement.





Politiser la
technique



Première étape : juin 2023

[vd.ch](#) > [Autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Député-e-s](#)

Postulat Mathilde Marendaz et consorts - Pour reconnaître le coût environnemental et climatique du béton

Auteur

Mathilde Marendaz

Département pilote

DJES

Identifiant

23_POS_56

Date du dépôt

27.06.2023

Département en appui

DFA

Commission

[CENEN](#)

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](#)
[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)
[Visualiser sur la carte](#)

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier les opportunités d'intégrer les coûts environnementaux et climatiques du béton par :

- (1) L'instauration d'un fonds alloué au soutien à des projets de construction sans béton et/ou basés sur la promotion du réemploi et de la réutilisation du béton
- (2) Un impôt spécial cantonal d'orientation sur l'extraction du m³ de sable ou de gravier visant à alimenter ce fond
- (3) Une taxe carbone ou un impôt spécial cantonal d'orientation sur la production du ciment visant à alimenter ce fond
- (4) Des mesures sur les normes des nouvelles constructions pour favoriser des matériaux biosourcés
- (5) Toute autre solution visant à alimenter ce fond et à intégrer le coût climatique et environnemental de la production du ciment et de l'extraction de sable/gravier

Lettre ouverte : béton

Lettre ouverte en soutien à mon postulat : plus de 100 architectes qui vivent en Suisse l'ont signée !

«Pour reconnaître le coût
environnemental et
climatique du béton»

Nouvelle étape : recentrer l'objectif vers une disposition plus consensuelle (#démocratie)

Postulat Mathilde Marendaz et consorts au nom Sébastien Humbert, Laurent Balsiger, Alberto Mocchi - Reconnaître le coût environnemental et climatique du béton

Ce postulat, soutenu par plus de 100 architectes et ingénieur·e·s, demande au Conseil d'État d'étudier les opportunités d'intégrer les coûts environnementaux et climatiques du béton par:

- (1) Des mesures sur les normes des nouvelles constructions pour favoriser des constructions avec un faible impact environnemental, selon la loi carbone genevoise ayant découlé sur les nouveaux articles 117 et 118 la LCI genevoise ;
- (2) L'instauration d'un fonds alloué au soutien à des projets de construction sans béton et/ou basés sur la promotion du réemploi et de la réutilisation du béton ;
- (3) Toute solution et mécanisme financier visant à alimenter ce fond en tenant compte de l'impact climatique et environnemental de la construction et du béton.

Si l'opinion publique a évolué depuis, les avancées concrètes restent cosmétiques, selon Mathilde Marendaz, députée Ensemble à gauche au Grand Conseil vaudois. «Lors de certains concours pour des bâtiments publics, on valorise la construction durable. Mais, pour l'instant, c'est de l'ordre de la communication et du symbole.» Dans un postulat, l'élue demande au Conseil d'Etat de s'inspirer de la loi carbone adoptée en 2021 par le canton de Genève. Le règlement d'application de cette dernière prévoit que pour toute construction ou rénovation publique soumise à un permis de construire, un concept

visant à minimiser l'empreinte carbone soit fourni. Appuyé par une centaine d'architectes et ingénieurs ainsi que par la Fédération des architectes suisses, section Romandie, le postulat vaudois demande également l'instauration d'un fonds de soutien à des projets de construction sans béton ou favorisant le réemploi de ce dernier.

«La Suisse est très en retard»

Toujours dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat planche sur un contre-projet direct à l'initiative populaire constitutionnelle «Sauvons le Mormont», qui propose notamment d'utiliser le calcaire, l'argile et le sable de manière rationnelle. Mathilde Marendaz rappelle en outre que la future loi vaudoise sur l'énergie veut promouvoir l'usage durable des matériaux de construction. «Pour être efficace, cette mesure ne devrait pas viser que les bâtiments publics, mais l'ensemble des constructions», précise l'élue.

La suite ?

- Article 35 de la LEN : mentionne le projet du postulat n°2

Art 35 : 1 Lors de la réalisation de nouveaux bâtiments et de la rénovation de bâtiments existants, il y a lieu de privilégier, dans la mesure du possible, les matériaux propres à minimiser leur empreinte carbone et leur impact énergétique, notamment par le réemploi des matériaux de construction existants. 2 Les exigences en matière de protection thermique doivent dans tous les cas être respectées. 3 Conformément à la législation fédérale et aux normes intercantionales, le Conseil d'Etat détermine les valeurs limites d'énergie grise pour les nouvelles constructions et les rénovations notables dans le règlement d'application"

⇒ Pas de cap clair

⇒ Amendement sur la rénovation et l'usage du bâti existant

- Contre-projet à l'initiative Mormont :

Inscription de l'économie circulaire des matériaux dans la Constitution.

=> Amendement sur la construction **sobre**

4 millions pour les projets exemplaires dans le plan climat 2, une aiguille **symbolique** dans une botte de foin. A-t-on le temps de ce genre de mesure communicationnelle ?

Travail continu sur la démolition

Interpellation Mathilde Marendaz - Construire sans détruire : comment appliquer la sobriété énergétique aux matériaux de construction ?



Les choix techniques ont toujours été le résultat de décisions politiques, influencées par des groupes d'acteurs qui défendent leurs intérêts

Pour que le lobby des architectes aux pratiques vertueuses prenne la place du lobby du béton !



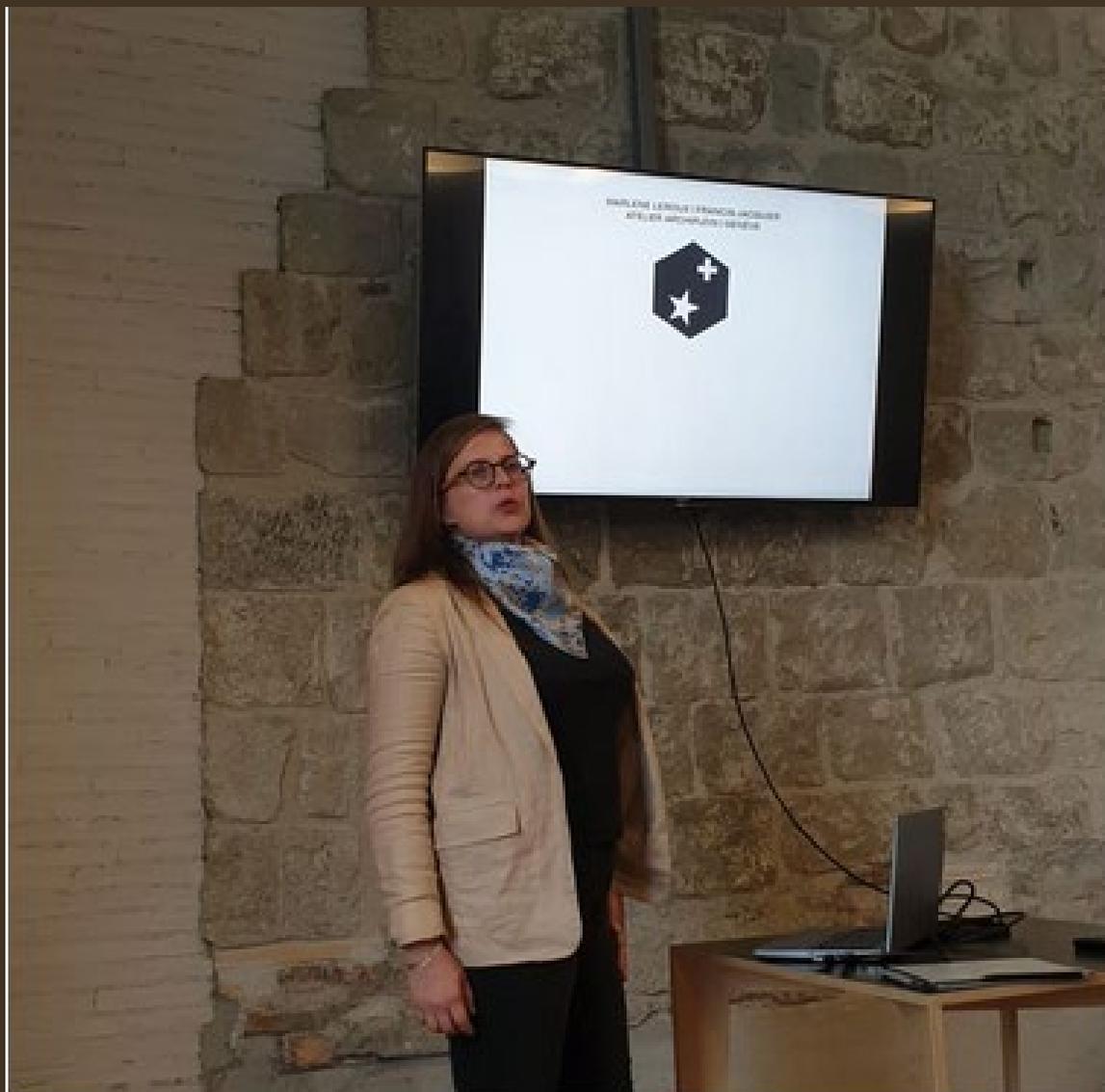
Mathilde Marendaz • Vous

Députée (EàG) au Grand conseil VD. Géographe, doctorante cherche...

3 sem. •

Hier, j'ai invité [Marlene Leroux](#) et [Arnaud Paquier](#) pour une conférence sur les matériaux alternatifs au béton dans la construction au Parlement vaudois, dans le cadre du groupe thématique renommé "Economie circulaire des matériaux".

Ils ont parlé de leur expérience en tant qu'architectes dans la construction en pierre et en réemploi, matériaux alternatifs prometteurs, et plus largement de la nécessité de démolir moins (faisant écho à mon interpellation du printemps sur la sobriété dans la construction), ou encore de la problématique de l'absence de traçabilité et de transparence sur la filière du bâtiment (d'où viennent exactement les matériaux présents dans les bâtiments ? et où vont / à quoi sont alloués les matériaux extraits?), des données aujourd'hui manquantes alors que ce serait crucial de les avoir pour mener une transition vers des matériaux écologiques.



   96



4 commentaires · 2 republications

En conclusion : un engagement à renforcer !

Pour faire avancer la cause, il y a besoin de faire dialoguer les espaces "techniques" et le monde politique. Autrement, le politique est monopolisé par d'autres acteurs !

